2021

RAPPORT ANNUEL

LES ASSOCIATIONS MUTUELLES LE CONSERVATEUR

Société à forme tontinière, entreprise régie par le Code des assurances

LES ASSOCIATIONS MUTUELLES LE CONSERVATEUR

Assemblée Générale des Sociétaires du 8 juin 2022 (et le cas échéant, du 23 juin 2022)

Compte rendu des opérations de la Société
au 31 décembre 2021

Les Associations Mutuelles Le Conservateur : Société à forme tontinière, entreprise régie par le Code des assurances.
Siège social : 59 rue de la Faisanderie - 75116 Paris. Adresse postale : CS 41685, 75773 Paris Cedex 16.
Téléphone : 01 53 65 72 00 - Fax : 01 53 65 86 00 - conservateur.fr

◆ *Conseil de Surveillance* (au 31/12/2021)

M. Olivier RICHÉ - Président

M. François MARTINEAU - Membre du Conseil de Surveillance - Vice-Président

M. François BARTHALON - Membre du Conseil de Surveillance

M^me^ Odile DE DAMAS-NOTTIN - Membre du Conseil de Surveillance

M. Dominique HARTOG - Membre du Conseil de Surveillance

M. Cyril LE TOUZÉ - Membre du Conseil de Surveillance - Président d'honneur

M^me^ Édith MERLE - Membre du Conseil de Surveillance

M. Philippe MONDAN - Membre du Conseil de Surveillance

M. Jean-Pierre MORIN - Membre du Conseil de Surveillance

M^me^ Valérie PLAGNOL - Membre du Conseil de Surveillance

M. Arnaud POMEL - Membre du Conseil de Surveillance

M. Yves ROUPNET - Membre du Conseil de Surveillance

M^me^ Ony PIRIOU* - Membre du Conseil de Surveillance

M. Grégory FOURDRINIER* - Membre du Conseil de Surveillance

* Élus par les salariés

◆ *Directoire* (au 31/12/2021)

M. Gilles ULRICH - Président du Directoire

M^me^ Corinne CARAUX - Directrice Ingénierie Patrimoniale, Partenariats institutionnels et Courtage

M^me^ Marie-Hélène HODANGER - Directrice Distribution, Juridique et Ressources Humaines

M. Olivier MEUNIER - Directeur Technique et Finance

◆ *Commissaire aux Comptes* (au 31/12/2021)

KPMG Audit, Département de KPMG S.A. représenté par M. Jean-François MORA

Le Conservateur
à Nantes, 1 rue Affre

SOMMAIRE

◆ *Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2022 (et le cas échéant, du 23 juin 2022)*

P. 06 > Environnement économique, concurrentiel et réglementaire
P. 09 > Situation de la Société et activité au cours du dernier exercice
P. 15 > Perspectives 2022, évolutions prévisibles, événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice
P. 16 > Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société
P. 16 > Méthode d'établissement des comptes annuels
P. 16 > Actionnariat Salarié
P. 17 > Filiales et participations
P. 17 > Tableau des résultats des cinq derniers exercices
P. 18 > Dépenses et charges non déductibles fiscalement
P. 18 > Rapport sur le gouvernement d'entreprise

◆ *Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 (art. 42.3 des statuts)*

Page 24

◆ *Rapports du Commissaire aux comptes*

P. 26 > Rapport sur les comptes annuels
P. 31 > Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
P. 32 > Rapport spécial du commissaire aux comptes prévu par l'article R.322-57- IV-2° du Code des assurances sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la Société

◆ *Ordre du jour et projet de résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2022 (et le cas échéant, du 23 juin 2022)*

P. 33 > Ordre du jour
P. 34 > Texte des résolutions

◆ *Comptes Annuels 2021*

Sommaire détaillé page 37

P. 38 > Compte de résultat
P. 40 > Bilan
P. 42 > Hors bilan
P. 43 > Annexe aux comptes annuels

RAPPORT DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2022

(et le cas échéant, du 23 juin 2022)

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de votre Société a l'honneur, conformément à l'article 42.3 alinéa 2 des Statuts, de vous rendre compte des opérations de la Société au cours de l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation les comptes de l'année 2021 tels qu'ils ont été arrêtés au 31 décembre 2021.

Vous entendrez à l'issue de la présentation de ce rapport les observations du Conseil de Surveillance.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports de notre commissaire aux comptes.

1. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, CONCURRENTIEL ET RÉGLEMENTAIRE

◆ *1.1 Contexte économique et financier*

1.1.1. Contexte économique

L'effet conjugué des plans de relance à l'économie initiés en 2020[1] et des niveaux historiquement bas des taux réels a engendré une forte accélération de la croissance du PIB en 2021. La capacité d'adaptation des agents économiques aura également contribué à limiter la contraction de la croissance mondiale à 3,1 % en 2020, et à ancrer celle de 2021 sur des niveaux probablement supérieurs à 5 %[2].

Aussi, financée par la dette publique à travers les politiques monétaire et budgétaire[3], il était envisagé début 2022 que la croissance mondiale reviendrait en effet proche de ses niveaux d'avant crise sanitaire, malgré une disparité forte entre pays développés et émergents.

(1) Dans le cadre de la pandémie Covid 19, les principaux soutiens fiscaux respectivement aux Etats-Unis et en Europe sont l'American Rescue plan (8,8 % du PIB 2020 environ, source Capital Economics) et l'Europe Recovery and Resilience Facility (5 % du PIB 2020 environ).
(2) Source : FMI.
(3) Selon le FMI, l'augmentation du ratio dette publique/GDP est de 20% entre 2020 et 2021.

Dans la configuration économique qui était alors envisagée, et où les taux d'intérêt nominaux sont inférieurs aux taux de croissance, la question de la soutenabilité de cette dette continue d'être de seconde priorité. Les trajectoires de la reprise et de la croissance mondiale resterait alors le principal défi des Pouvoirs publics à un moment où la Chine pourrait ne plus y contribuer aussi significativement.

Marquée par des transformations que la pandémie de la Covid-19 a, en un espace de temps réduit, rendu profondes[1], la reprise voit en effet se dessiner plusieurs enjeux majeurs, notamment liés à son évolution par rapport à celle de l'inflation :

- Le marché du travail témoigne de difficultés de recrutement ;
- L'offre et la demande des biens et des services affichent un déséquilibre avec notamment un choc de l'offre de biens négatif devenu subordonné à celui de la demande (choc positif). La confirmation de la part des principales puissances, Chine et Etats-Unis en tête, de leur détermination à préserver leur autosuffisance dans les secteurs jugés stratégiques impactera ce jeu de rééquilibrage ;
- La volonté, réaffirmée par la plupart des Etats en 2021, d'utiliser les financements octroyés par les Pouvoirs publics pour répondre aux enjeux environnementaux, sociétaux et de qualité de gouvernance, pourrait transformer une transition énergétique en une rupture énergétique avec des prix de matières premières énergétiques en sensible hausse.

Par ailleurs, l'attaque militaire lancée le 24/02/2022, à l'initiative du Président Vladimir Poutine, par la Fédération de Russie sur l'Ukraine est en train de profondément modifier le contexte géostratégique mondial et est susceptible d'avoir des impacts forts sur l'économie et les marchés, si ce n'est plus. Au jour de la rédaction du présent rapport, le contexte hautement incertain rend impossible d'en anticiper les conséquences. Ce point fait l'objet d'un suivi tout particulier par le Groupe et les Sociétés d'assurance.
Par conséquent, les éléments présentés ci-après n'intègrent pas une anticipation éventuelle de ces impacts.

1.1.2. Contexte financier

1.1.2.1. Marchés de taux

En étant la première à changer de stratégie pour tolérer une inflation moyenne durablement supérieure à 2 %, la Banque centrale américaine a montré qu'elle comptait relancer son économie non plus par une baisse des taux nominaux, mais par celle des taux réels. En ce sens, elle a probablement initié un changement significatif dans le financement de la reprise et des différentes transitions, climatiques, technologiques et transformations sociales[2].

La question de la hausse transitoire ou structurelle de l'inflation, de la répercussion de la hausse des prix de production sur celle des prix de consommation puis sur les salaires, avec celle de la capacité des banques centrales à prendre la mesure de son évolution, seront donc primordiales dans les prochains mois quant à l'évolution de la croissance et de la productivité.

A ce jour, aussi bien les anticipations d'inflation que les courbes de taux témoignent, de part et d'autre de l'Atlantique, d'une inflation modérément plus élevée mais contenue sur le moyen terme.

Les taux d'emprunt à 10 ans pour les principaux pays de la zone Euro s'établissent en conséquence aux niveaux ci-dessous :

(1) Notamment, la convergence des politiques monétaire et budgétaire, l'évolution du comportement des consommateurs, la transformation des chaînes d'approvisionnement et de distributions des entreprises.
(2) À titre d'exemple, les banques centrales ayant initié un processus de normalisation et de hausses de leur taux d'intervention en 2021 sont, parmi les Membres du G20, le Brésil, la Corée du Sud, le Mexique et la Russie, auxquels il faut ajouter la Hongrie, la Nouvelle-Zélande, la République tchèque et la Norvège

	2021	RAPPEL 2020
France	**+0,20 %**	-0,34 %
Allemagne	**-0,18 %**	-0,57 %
Italie	**+1,17 %**	0,54 %
Espagne	**+0,56 %**	0,05 %

1.1.2.2. Marchés actions

Le soutien des banques centrales et des gouvernements s'est traduit par des résultats de sociétés très satisfaisants en 2021, et explique les performances positives des marchés actions des pays développés, les pays émergents pâtissant de la fragilité de leur système sanitaire et de la remontée du dollar.

En témoignent les performances des marchés des différents pays, les économies ayant montré leurs forces et faiblesses relatives : bénéfices d'un tissu industriel robuste et d'une capacité à innover importante à opposer au poids de la dépendance de certains à l'exécution des différents plans de relance et aux secteurs des services.

En termes de valorisation, la remontée des taux d'intérêt explique le recul modéré des primes de risque alors que les révisions à la hausse des bénéfices des entreprises plaident plutôt pour une baisse des valorisations.

Plus précisément, l'évolution des principaux indicateurs action en Europe est la suivante :

	2021	RAPPEL 2020
CAC 40	**+28,9 %**	-7,1 %
Eurostoxx 50	**+21 %**	-5,1 %

◆ *1.2 Épargne des ménages et marché de l'assurance-vie*

Le confinement avait engendré un pic du taux d'épargne des Français suite aux fermetures des lieux non essentiels et l'interdiction de circuler. L'assouplissement des mesures, corrélé à la baisse des contaminations, a permis un rattrapage des dépenses. Le taux d'épargne des Français se rapproche à nouveau de sa moyenne à long terme, passant ainsi de 27,4 %[1] à 17,1 %[2].

Le marché de l'assurance-vie français a enregistré sur l'exercice une collecte nette positive de +23,7 Mds€, ce qui est une forte hausse comparativement à 2020, où la collecte nette était négative de -2,4 Mds€. Ceci résulte du fait que le chiffre d'affaires de l'assurance-vie a augmenté de 30 % alors que les prestations sont globalement stables[3].

Le marché de l'assurance-vie représente 1 876 Md€ de provisions mathématiques, en progression de 4,4 % sur un an, dont 27,5 % en unités de compte. Le taux net servi aux assurés devrait être stable et très proche de la moyenne des taux servi l'an dernier, qui était à hauteur de 1,27 %[4].

(1) Source INSEE : comptes nationaux trimestriels au deuxième trimestre 2020 paru le 28/08/2020.
(2) Source INSEE : comptes nationaux trimestriels au deuxième trimestre 2020 paru le 28/01/2022.
(3) Source FFA ; Assurance-vie : Tableau de bord de l'assurance publié le 07/02/2022.
(4) Estimation francetransactions.com dans l'attente des chiffres officiels publiés par l'ACPR.

2. SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET ACTIVITÉ AU COURS DU DERNIER EXERCICE

◆ 2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'établit à 390.3 M€ sur l'exercice 2021, les primes uniques en représentant 76%. Dans le contexte particulier de l'exercice clos, d'une part le renforcement de l'épargne des ménages du fait des confinements et des restrictions des capacités effectives de consommation, d'autre part les actions mises en place par le Groupe et les Sociétés d'assurance depuis 2020, ont trouvé leur traduction dans la production de l'exercice.

Données en M€	2021	2020
Primes uniques	295,7	275,0
Primes périodiques	94,7	101,1
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	**390,3**	**376,1**

Pour mémoire, la commercialisation des adhésions par primes périodiques a été arrêtée à compter du 01/01/2019. L'évolution du chiffre d'affaires sur ce périmètre est, par conséquent, liée à l'écoulement du stock seul.

◆ 2.2 Collecte nette

La collecte nette consiste en la différence entre le chiffre d'affaires et les prestations(1).
Elle continue de rester positive sur l'exercice, ce qui montre la capacité de la Société d'assurance d'apporter des solutions pertinentes pour ses Sociétaires.

Données en M€	2021	2020
Primes uniques	178,7	170,8
Primes périodiques	-51,9	-25,4
TOTAL COLLECTE NETTE	**126,7**	**145,4**

En conséquence de l'arrêt de la commercialisation des adhésions par primes périodiques, ce périmètre présente une décollecte nette.

◆ 2.3 Provisions techniques

L'avoir des associations collectives d'épargne viagère représente la masse des fonds appartenant aux Sociétaires.
L'évolution comparativement à l'exercice précédent résulte d'une part de la collecte nette positive, d'autre part de l'évolution des marchés financiers.

Données en M€	2021	2020
Provisions mathématiques	4 001	3 625

(1) En ce compris la charge des provisions pour sinistres.

TONTINE : ENCOURS SOUS GESTION (EN MD€)

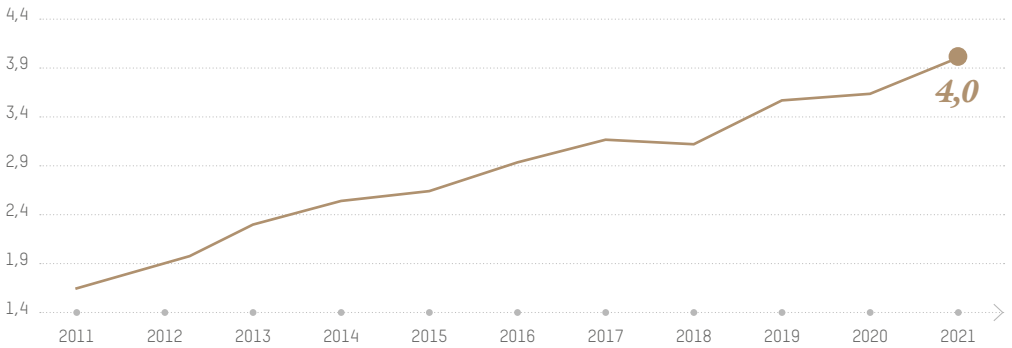

Les autres provisions techniques sont essentiellement constituées par une provision de gestion pour un montant de 1,6 M€.

◆ 2.4 *Gestion financière*

2.4.1. Gestion financière des fonds propres

Les actifs regroupés dans le canton dénommé « Réserve » correspondent principalement aux fonds propres de la Société.

2.4.2. Gestion financière des cantons

L'avoir des associations tontinières est assez diversifié. Il se répartit en valeur de marché comme suit :

VALEUR DE MARCHÉ	2021		2020	
	M €	%	M €	%
Monétaire	432,5	10,8 %	480,9	13,3 %
Obligations et OPC obligataires	2 121,8	53,0 %	1 921,9	53,0 %
-> Dont Parts d'OPC	1 100,6		1 039,2	
-> Dont Dettes souveraines	4,1		25,5	
Immobilier	35,9	0,9 %		0,0 %
Actions et OPC actions	852,6	21,3 %	816,6	22,5 %
-> Dont Parts d'OPC	832,1		815,2	
Divers	558,3	14,0 %	405,7	11,2 %
-> Dont FCPR	392,3		283,1	
TOTAL	**4 001,1**	**100,0 %**	**3 625,1**	**100,0 %**

Les points structurants sont les suivants :

◆ Les niveaux de trésorerie, après avoir été augmentés en début d'année, sont restés stables et

relativement faibles, ceci afin de profiter d'un croissance mondiale et européenne forte et de taux réels négatifs ;

- La sensibilité des associations tontinières au marché actions a été légèrement renforcée au cours de l'année afin de tenir compte de l'attractivité de ce segment relativement au segment obligataire ; dans une approche de moyen terme et de préservation du capital, la sensibilité des associations tontinières au marché actions reste en fin d'année plus faible que celle de son benchmark ;
- Ainsi, dans une logique continue d'optimisation des rendements ajustés du risque, l'allocation au segment "high-yield" a été renforcée par rapport à l'exposition au marché "investment-grade". Ce renforcement a également eu pour but de baisser la duration des cantons en cas de hausse des taux ; les valorisations s'appréciant au cours de l'année, une rotation vers des segments et sur des OPC ayant une sensibilité au marché du crédit plus faible a été opérée en fin d'année;
- Les investissements (engagements) en actifs illiquides ont également continué d'être renforcés ;
- Les investissements sur la dette souveraine n'ont pas été renforcés pour protéger la duration des portefeuilles ;
- Il n'y a pas d'intervention en direct sur les marchés à terme ou dérivés.

◆ *2.5 Résultats*

2.5.1. Méthode d'établissement des comptes annuels

Les comptes annuels de la Société d'assurance soumis à votre approbation ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

2.5.2. Répartition de l'Association 2021

L'association collective d'épargne viagère ouverte le 01/01/2001 est arrivée à échéance le 31/12/2020 et a été répartie en 2021.

Elle comprenait 12 790 adhésions, le montant à répartir s'élevant à 263,6 M€.

Ce montant a été réparti entre les ayants droit d'après les modalités indiquées dans la note technique définie aux articles R322-151 et A321-1 du Code des assurances, en tenant compte des sommes versées par l'adhérent, de l'âge de l'assuré, de la durée de l'adhésion, des modes et dates de versement et des éventuels prélèvements sociaux et fiscaux.

Sous ces conditions et à titre illustratif, le gain en pouvoir d'achat comparativement à l'inflation pour une adhésion de durée 15 ans effectuée à l'âge de 45 ans sur la base d'un paiement unique au 1er janvier est de 3,15 %, en base annuelle moyenne. Ceci correspond à un coefficient multiplicateur de 1,89 à appliquer à la cotisation initiale.

2.5.3. Résultats techniques et comptables

L'avoir des associations collectives d'épargne viagère a été doté de 22,51 M€ à la date d'arrêté, conformément aux articles 17 et 22 des Statuts(1).

Le résultat net d'impôt est de 9 K€. Son évolution comparativement à l'exercice précédent est la résultante d'une moindre dotation à l'avoir des associations collectives d'épargne viagère comparativement à la masse disponible.

Il sera proposé à l'Assemblée générale d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice aux réserves.

(1) Dont 8,33 M€ pour l'association collective d'épargne viagère B22, 6,30 M€ pour la B23 et 7,88 M€ pour la B24.

◆ 2.6 Marge de solvabilité

2.6.1. Normes Solvabilité II

La couverture du Capital de solvabilité requis en normes Solvabilité II s'établit à 444 % : 54,7 M€ d'éléments constitutifs pour une exigence minimale de 12,3 M€.

Le Rapport sur la solvabilité et la situation financière présente l'intégralité des éléments attendus dans le cadre réglementaire afférent.

2.6.2. Normes Solvabilité I

À titre informatif, la couverture du besoin minimum de marge de solvabilité en normes Solvabilité I s'établit à 153 % : 61,0 M€ d'éléments constitutifs pour une exigence minimale de 40,0 M€.

◆ 2.7 Progrés réalisés ou événements significatifs

Le Rapport sur la solvabilité et la situation financière présente les progrès réalisés ou événements significatifs. Les éléments présentés ci-après en sont un extrait.

2.7.1. Règlementation afférente à la durabilité

Un certain nombre de réglementations européennes et françaises relatives à l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance entrent en vigueur à compter de 2021.

En tant qu'experts de l'épargne de long terme depuis 1844, le Groupe et les Sociétés d'assurance sont convaincus que l'épargne de leurs Sociétaires ne peut être envisagée autrement que dans une perspective durable. Leur objectif vis-à-vis de leurs clients est de leur permettre de faire fructifier leur patrimoine, notamment en termes de gain de pouvoir d'achat et de recherche de performances durables.

Aussi, à l'heure où le défi de la modernité est la transition vers une économie plus résiliente, l'évolution du système financier vers un modèle d'investissement durable qui veut éviter les pièges du court terme et les effets de mode rejoint cet objectif de donner de la valeur au temps. Dans ce contexte, et afin de renforcer l'intégration réglementaire des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance ainsi que la juste information des Sociétaires, un Responsable durabilité a été désigné, et le Groupe et les Sociétés d'assurance mettent à disposition l'information requise par la réglementation.

2.7.2. Loi de finances pour 2022

A date, aucun sujet applicable à l'assurance-vie n'a été identifié dans le projet de Loi de finances pour 2022, ni dans le Projet de financement de la Sécurité Sociale.

◆ 2.8 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière

2.8.1. Situation d'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires

La Société d'assurance n'ayant émis aucun emprunt, elle n'est pas endettée à l'égard des tiers.

Les dettes envers les établissements de crédit au passif résultent essentiellement du pilotage de la trésorerie de la Société d'assurance en tenant compte des conditions de facturation de taux négatifs sur les avoirs par l'un des partenaires bancaires.

2.8.2. Indicateurs clés de la performance de nature financière

Les indicateurs clés de la performance de nature financière sont présentés dans le Rapport sur la solvabilité et la situation financière, aux sections suivantes :
- A.1.1. Environnement économique, réglementaire et concurrentiel ;
- A.1.3. Données clefs ;
- A.2. Résultats de souscription (normes Solvabilité I) ;
- A.3. Résultats des investissements.

Les indicateurs clés de la performance non financière sont présentés dans le Rapport sur la solvabilité et la situation financière, aux sections suivantes :
- A.4. Résultats des autres activités ;
- A.5. Autres informations.

2.8.3. Niveau des fonds propres

Le taux de couverture du Capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles est présenté à la section 2.7.

2.9 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

2.9.1. Ratios prudentiels

Le taux de couverture du Capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles est présenté à la section 2.7.

2.9.2. Risques financiers et solvabilité

L'analyse du profil de risque de la Société d'assurance est présentée dans le Rapport sur la solvabilité et la situation financière, à la section C. Profil de risque.

2.9.3. Adéquation du capital interne

Conformément à l'article L354-2 du Code des assurances, la Société d'assurance établit chaque année un Rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité. Cette évaluation, structurée selon les définitions de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, est présentée au Conseil de surveillance, puis envoyée à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution selon les délais réglementaires.

Ce rapport amène à constater, au titre de l'Évaluation 3 « adéquation de la Formule standard », que le Capital de solvabilité requis, tel que défini par la Formule standard, est une évaluation prudente. En effet, une évaluation du Besoin global de solvabilité sur les seuls risques de la Formule Standard (BGS1) conduit à constater à la date d'arrêté un niveau de capital requis moindre.

2.9.4. Risque de liquidité

L'analyse du risque de liquidité et de trésorerie est présentée dans le Rapport sur la solvabilité et la situation financière, à la section C.4 Risque de liquidité et de trésorerie.

2.9.5. Risques non financiers

L'analyse des risques non financiers est présentée dans le Rapport sur la solvabilité et la situation financière, aux sections suivantes :
- C.5. Risque opérationnel ;
- C.6. Autres risques importants.

◆ 2.10 *Indication sur l'utilisation des instruments financiers par la société*

Les investissements de la Réserve sont effectués sur des investissements financiers autorisés au Livre III, Titre III, Chapitre II, Section I du Code des assurances.
Les investissements effectués dans le cadre des associations collectives d'épargne viagère sont ceux autorisés par ce même Code.

◆ 2.11 *Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (E.S.G) dans les décisions d'investissement et contribution à la transition énergétique et écologique*

En tant qu'experts de l'épargne de long terme depuis 1844, le Groupe et les Sociétés d'assurance sont convaincus que l'épargne des Sociétaires ne peut être envisagée autrement que dans une perspective durable.

Aussi, les facteurs de durabilité sont intégrés dans le pilotage de chaque classe d'actif et dans la gestion des risques. De plus, sont mis à disposition des Sociétaires une gamme de produits et de supports en unités de compte s'inscrivant dans le long terme ainsi que l'investissement durable.

La politique d'investissement durable s'applique à tous les actifs qui sont sous la responsabilité de gestion des Associations Mutuelles Le Conservateur et des Assurances Mutuelles Le Conservateur.

La politique d'engagement appliquée aux actifs détenus en direct vise à contribuer à la défense de l'intérêt exclusif des portefeuilles sous gestion, ainsi qu'à des améliorations concrètes et suivies des pratiques de l'émetteur au regard des critères et des risques environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

Aussi, la politique d'engagement vise notamment à privilégier l'accompagnement des émetteurs, par la mise en place d'un dialogue, dans leur transition vers une économie durable plutôt que la sanction stricte, ceci dans une logique de gestion des risques économiques associés (réallocation des capitaux financiers, destruction d'emplois, hausse des prix d'énergie, etc.).

Néanmoins, dans le cas où le dialogue et le processus d'escalade mis en place ne permettent pas de constater sur un horizon de temps raisonnable une amélioration du positionnement de l'émetteur au regard des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, la position est cédée.

Ne sont pas effectués d'investissements dans les éléments suivants :

- États souverains et organisations supranationales où les formes les plus graves de violation des Droits de l'Homme sont observées, ou sur la liste noire des paradis fiscaux non coopératifs de l'Union européenne, ou sous le coup de sanctions commerciales en vigueur du Conseil de sécurité des Nations-Unies ou du Service Européen pour l'Action Extérieure (SEAE) de l'Union européenne ;
- Les émetteurs privés dont l'activité principale est liée aux armes prohibées, ou qui interviennent de manière notable dans l'extraction du charbon thermique, l'extraction de sables bitumineux, la production d'énergie liée au charbon thermique, l'exploitation d'huile de palme non durable ou la production, la distribution et la vente de tabac ;
- Les émetteurs ne respectant pas les règles du Groupe et des Sociétés d'assurance en matière de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, et notamment ceux contrevenant très sévèrement aux Principes du Pacte mondial des Nations-Unies, aux conventions de l'Organisation internationale du travail, aux Principes directeurs des Nations-Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme ;
- Les émetteurs ou les actifs faisant l'objet d'une controverse très sévère documentée, et notamment celles liées à l'utilisation et la gestion des ressources naturelles.

◆ *2.12 Activité de la société en matière de recherche et de développement*

Au cours de l'exercice écoulé, Les Associations Mutuelles Le Conservateur n'a eu aucune activité en matière de recherche et de développement.

3. PERSPECTIVES 2022, ÉVOLUTIONS PRÉVISIBLES, ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Les deux derniers exercices ont profondément transformé les façons de vivre et d'échanger. Les aléas sanitaires ont engendré des fluctuations financières et des questionnements économiques quant à l'ampleur de la reprise, à l'endettement public, à la valorisation des marchés ou encore au retour de l'inflation.

Par ailleurs, les lois de finances qui pourront être portées par la majorité gouvernementale qui ressortira des prochaines échéances électorales françaises sont susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement économique et fiscal du marché de l'assurance-vie, de l'épargne et de la capitalisation. Notamment, plusieurs éléments ont été portés dans le débat des élections, en matière

- De fiscalité de l'épargne ;
- D'incitation de l'épargne au profit des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et de financement de l'économie « réelle » dans le cadre de la relance économique ;
- De réflexions autour de la fiscalité de la transmission et de la succession.

Par ailleurs, l'attaque militaire lancée le 24/02/2022, à l'initiative du Président Vladimir Poutine, par la Fédération de Russie sur l'Ukraine est en train de profondément modifier le contexte géostratégique mondial et est susceptible d'avoir des impacts forts sur l'économie et les marchés, si ce n'est plus. Au jour de la rédaction du présent rapport, le contexte hautement incertain rend impossible d'en anticiper les conséquences. Ce point fait l'objet d'un suivi tout particulier par le Groupe et les Sociétés d'assurance.

C'est pourquoi la philosophie de gestion du Groupe et des Sociétés d'assurance est demeurée la même depuis 178 ans : donner de la valeur au temps en se concentrant sur les tendances de fond et en proposant des solutions d'épargne à moyen et long terme innovantes, permettant de bénéficier des opportunités de marché. Nous avons pu ainsi, depuis 1844, braver les tempêtes et garder la tête froide lors des périodes d'euphorie.

C'est ce à quoi le Groupe et les Sociétés d'assurance seront tout particulièrement attentifs sur les prochains temps, afin d'accompagner leurs clients et Sociétaires dans ces moments complexes.

4. INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS DE LA SOCIÉTÉ

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

	Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-1° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	-					-	NA					NA
Montant total des factures concernées HT	-	-	10 480	-	-	-	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	-	-	0,03 %	-	-	-						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							NA	NA	NA	NA	NA	NA
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures reçues	-						NA					
Nombre de factures exclues	-						NA					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : - Délais légaux : 30 jours						Délais contractuels : NA Délais légaux : NA					

NA : Non applicable
NOTA BENE : Conformément à la circulaire de la FFA publiée en date du 22 mai 2017, les activités d'assurance et de réassurance sont exclues des informations mentionnées dans le tableau ci-dessus.

5. MÉTHODE D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de la Société d'assurance soumis à votre approbation ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

6. ACTIONNARIAT SALARIÉ

Sans objet, la Société d'assurance ayant la forme sociale d'une société à forme tontinière.

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les Associations Mutuelles Le Conservateur détiennent comme participation directe :

NOM DE LA FILIALE	POURCENTAGE DE DÉTENTION
Conservateur Finance	33,77 %
SCI Le Conservateur	0,65 %
Conservateur Patrimoine	1 %

Aucune prise de participation ou de contrôle n'est intervenue en 2021.

Les indicateurs économiques d'activité des filiales sont les suivants :

En millions d'euros	CHIFFRE D'AFFAIRES	RÉSULTAT	FONDS PROPRES (YC RÉSULTAT)	TOTAL BILAN
Conservateur Finance	20,40	1,99	22,35	25,26
SCI Le Conservateur	4,37	11,62	51,87	52,72
Conservateur Patrimoine	2,26	0,20	0,80	1,53

8. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Est annexé au présent Rapport le tableau des résultats des 5 derniers exercices établi selon le modèle de l'Annexe 2.2 du Livre II de la partie réglementaire du Code de commerce.

En milliers d'euros	2017	2018	2019	2020	2021
◆ RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
Chiffre d'affaires hors taxes	313 406	297 642	386 883	376 124	390 331
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	3 104	2 152	3 656	4 891	2 392
Impôts sur les bénéfices	507	298	-196	71	-753
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	1 739	3	2 008	2 176	9
Montant des bénéfices distribués	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
◆ PERSONNEL					
Nombre de salariés	212	215	206	213	213
Montant de la masse salariale	6 330	6 051	6 119	5 809	5 524
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres etc.)	2 515	3 244	3 159	2 952	2 143

9. DÉPENSES ET CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts, nous vous indiquons que la société a supporté des dépenses non déductibles fiscalement au cours de l'exercice écoulé à hauteur de 38 671,04 euros avec une charge d'impôt correspondante de 10 247,83 euros.

10. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

◆ *10.1 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux*
(En fonction au 31 décembre 2021)

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	DATE DE NAISSANCE	DATE DE RENOUVELLEMENT / FIN DE MANDAT	MANDATS EXERCÉS
Olivier RICHÉ	30/09/1955	AGO 13/06/2019 AGO 2025	Président du Conseil de Surveillance : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur – de la Foncière Dentressangle Président Directeur Général : – de la Société des Immeubles de la rue de Monceau Administrateur : – d'AXA assurances IARD Mutuelle – d'AXA assurances Vie Mutuelle – de Conservateur Finance – de la Société des Amis du Louvre Président du Comité des risques et Membre du Comité d'audit : – d'AXA assurances IARD Mutuelle – d'AXA assurances vie Mutuelle Président du Comité d'audit et des risques : – de Conservateur Finance
Cyril LE TOUZÉ	16/06/1949	AGO 17/06/2021 AGO 2025	Membre du Conseil de Surveillance, Président du Comité des risques et de pilotage, Membre du Comité d'audit, et Membre du Comité financier : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur Président du Conseil d'administration : – de Conservateur Finance

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	DATE DE NAISSANCE	DATE DE RENOUVELLEMENT / FIN DE MANDAT	MANDATS EXERCÉS
François MARTINEAU	11/06/1951	AGO 23/06/2016 AGO 2022	**Vice-Président, Membre du Conseil de surveillance, Président du Comité d'audit et Membre du Comité des rémunérations :** – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur **Vice-Président, Administrateur et Membre du Comité d'audit et des risques :** – de la BRED Banque Populaire **Administrateur et Président du Comité de coordination stratégique :** – d'AXA Mutuelles IARD **Président** de la Fondation d'Entreprise Le Conservateur **Cogérant** de Lussan et Associés (SCP), société d'avocats **Administrateur :** – de Conservateur Finance – de la SAMA (Société des Amis du Musée de l'Armée)
François BARTHALON	14/08/1947	AGO 16/06/2020 AGO 2023	**Membre du Conseil de Surveillance, Président du Comité Financier, et Membre du Comité des risques et de pilotage :** – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur
Odile DE DAMAS NOTTIN	27/03/1960	AGO 17/06/2021 AGO 2027	**Membre du Conseil de Surveillance :** – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur ***Fonction : Directeur Audit et Contrôle Interne TotalEnergies SE***
Dominique HARTOG	12/09/1954	Conseil de Surveillance du 14/12/2021 Cooptation	**Membre du Conseil de surveillance :** – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur **Administrateur :** – de Conservateur Finance – de Conservateur Gestion Valor – de l'Association AED (loi 1901) **Censeur :** – de Conservateur Unisic – de Palatine France Emploi Durable

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	DATE DE NAISSANCE	DATE DE RENOUVELLEMENT / FIN DE MANDAT	MANDATS EXERCÉS
Édith **MERLE**	02/07/1946	AGO 13/06/2018 AGO 2022	Membre du Conseil de Surveillance, Membre du Comité d'audit et Membre du Comité des rémunérations : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur Administrateur : – de Lextenso Membre du Comité d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts : – Fédération Française de Tennis
Philippe **MONDAN**	08/07/1951	AGO 16/06/2020 AGO 2026	Membre du Conseil de Surveillance et Membre du Comité des rémunérations : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur Président : – de la SAS Culture, Valeurs et Stratégie
Jean-Pierre **MORIN**	08/01/1946	AGO 13/06/2019 AGO 2022	Membre du Conseil de surveillance, Président du Comité des rémunérations, Membre du Comité d'audit, Membre du Comité des risques et de pilotage, et Membre du Comité financier : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur Administrateur : – de Conservateur Finance
Valérie **PLAGNOL**	06/04/1961	AGO 13/06/2019 AGO 2025	Membre du Conseil de surveillance et Membre du Comité Financier : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur Administrateur : – de Conservateur Finance – de Conservateur Gestion Valor Présidente de l'association du Cercle des épargnants ***Fonction : Membre du collège de la Commission de Régulation de l'Energie***

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	DATE DE NAISSANCE	DATE DE RENOUVELLEMENT / FIN DE MANDAT	MANDATS EXERCÉS
Arnaud POMEL	24/02/1969	AGO 17/06/2021 AGO 2027	Membre du Conseil de surveillance : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur Président : – RAISE Real Estate Investment Managers (REIM) Représentant permanent : – RAISE REIM, Président de l'OPCI RAISE Immobilier 1 Représentant permanent : – RAISE REIM, Président de la Société Immobilière du Bassin de la Villette Gérant : - SCI CA & COE
Yves ROUPNET	12/07/1946	AGO 23/06/2016 AGO 2022	Président : – de la Médicale Vie Prévoyance Vice-Président : – de la Fondation Le Conservateur Membre du Conseil de surveillance, Membre du Comité d'audit, Membre du Comité des risques et de pilotage, et Membre du Comité financier : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur Administrateur, Président du Comité des rémunérations : – de Conservateur Gestion Valor Administrateur : – de Conservateur Unisic

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ÉLUS PAR LES SALARIÉS	DATE DE NAISSANCE	DATE DE RENOUVELLEMENT / FIN DE MANDAT	MANDATS EXERCÉS
Ony PIRIOU	25/06/1976	29/10/2021 / Octobre 2024	Membre du Conseil de Surveillance : – des Associations Mutuelles Le Conservateur Représentant permanent des Associations Mutuelles Le Conservateur, administrateur : – de Conservateur Finance Représentant permanent de Conservateur Finance, administrateur : – de Conservateur Gestion Valor Administrateur, Trésorier : – de la Fondation d'entreprise Le Conservateur *Fonction : Directrice Adjointe auprès de la Directrice Marketing-Communication-Digital*
Grégory FOURDRINIER	19/02/1980	29/10/2021 / Octobre 2024	Membre du Conseil de Surveillance : – des Associations Mutuelles Le Conservateur *Fonction : Responsable du Service courrier*

MEMBRES DU DIRECTOIRE	DATE DE NAISSANCE	DATE DE RENOUVELLEMENT / FIN DE MANDAT	MANDATS EXERCÉS
Gilles ULRICH	30/12/1965	14/12/2021 / 31/12/2024	Président du Directoire.
Corinne CARAUX	19/09/1968	14/12/2021 / 31/12/2024	Membre du Directoire. *Fonctions : Directrice Ingénierie Patrimoniale, Partenariats institutionnels et Courtage*
Marie-Hélène HODANGER	10/07/1961	14/12/2021 / 31/12/2024	Membre du Directoire. *Fonctions : Directrice Distribution, Juridique et Ressources humaines*
Olivier MEUNIER	25/10/1979	14/12/2021 / 31/12/2024	Membre du Directoire. *Fonctions : Directeur Technique et Finance*

◆ *10.2 Décisions à prendre par l'Assemblée Générale annuelle*

Première résolution – Approbation des comptes annuels sociaux

Le Directoire vous soumet son rapport, le rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que celui du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Le Directoire vous demande d'approuver les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice aux réserves.

Deuxième résolution – Délégation de compétence au Directoire pour doter les prochaines associations collectives d'épargne viagère

Le Directoire vous propose de lui déléguer votre compétence afin de décider en 2023, sur ses seules délibérations, de doter les associations collectives d'épargne viagère venant à répartition à partir de 2023 des sommes qu'il jugera nécessaire, dotation dont il devra rendre compte du montant à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle réunie au cours de la même année.

Troisième résolution – Rapport spécial sur les conventions visées à l'article R 322-57 I. du Code des assurances

Votre Directoire vous soumet le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article R 322-57 I. du Code des assurances et vous propose de prendre acte des conclusions de ce rapport et de l'approuver en intégralité.

Quatrième résolution – Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les contrats visés à l'article R 322-57 IV. 2° du Code des assurances

Votre Directoire vous soumet le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la Société par les Membres du Conseil de Surveillance et les Membres du Directoire, leurs conjoints, ascendants et descendants et vous propose de prendre acte des conclusions de ce rapport et de l'approuver en intégralité.

Cinquième résolution – Ratification de la cooptation de Monsieur Dominique Hartog comme nouveau Membre du Conseil de Surveillance

Votre Directoire vous propose de ratifier la cooptation de Monsieur Dominique Hartog désigné à titre provisoire par le Conseil de Surveillance réuni le 14 décembre 2021 en remplacement de Monsieur Bernard Paris, démissionnaire, pour la durée restant à courir de son mandat soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2023.

Sixième résolution – Renouvellement du mandat de Membre du Conseil de Surveillance de Monsieur François Martineau

Votre Directoire, prenant acte de l'arrivée à expiration du mandat de Membre du Conseil de surveillance de Monsieur François Martineau, vous propose de renouveler son mandat pour une durée de cinq ans qui arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se réunira en 2027, en application de l'article 43.2 des statuts sur la limite d'âge.

Septième résolution – Nomination d'un nouvel administrateur

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et pris acte de l'arrivée à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale des mandats de Madame Edith Merle et de Messieurs Jean-Pierre Morin et Yves Roupnet, nomme Monsieur Alexandre Jevakhoff en qualité de Membre du Conseil de surveillance, pour une durée de six ans qui arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se réunira en 2028.

Huitième résolution – Fixation des indemnités

Votre Directoire vous propose, pour l'exercice 2022, de laisser inchangé le montant global maximum des indemnités allouées pour l'ensemble des Membres du Conseil de Surveillance, visées au I. de l'article R 322-55-1 du Code des assurances, à 120 K€.

Neuvième résolution – Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire

En raison de l'arrivée à échéance du mandat du Cabinet KPMG, Commissaire aux comptes titulaire, le Directoire vous propose de renouveler son mandat pour une durée de six exercices.

Nous restons à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous souhaiteriez nous poser et vous invitons à voter favorablement aux résolutions qui vont vous être présentées.

Le Directoire.

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

(art. 42.3 des statuts)

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 42.3 des Statuts, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Annuelle des Sociétaires ses observations sur les comptes annuels arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport établi par le Directoire.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le rapport du Directoire ont été présentés au Conseil de Surveillance par le Directoire à l'occasion d'une réunion du Conseil de Surveillance qui s'est tenue le 31 mars 2022, soit dans le délai réglementaire de trois mois mentionné à l'article susvisé des statuts.

◆ *1 Gestion de la Société*

1.1.

Les principaux faits marquants ont été consignés dans le rapport du Directoire sur lequel nous n'avons pas d'observations.

1.2.

Pendant la période de l'exercice au cours de laquelle nous avons exercé notre mandat dans le cadre du Conseil de Surveillance, le Directoire nous a rendu compte de sa gestion et nous avons procédé, dans le cadre de notre mission de surveillance, aux vérifications et contrôles que nous avons estimés nécessaires, avec le concours des comités spécialisés.

◆ 2 *Comptes sociaux*

Votre Conseil a examiné les comptes de l'exercice 2021 que lui a présentés le Directoire dans les délais statutaires ainsi que son rapport sur l'activité de la Société au cours de cet exercice.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance a interrogé le Commissaire aux comptes de la Société sur les comptes sociaux ainsi que sur les conditions dans lesquelles il avait pu exercer sa mission et ses contrôles, et sur les résultats de ses travaux.

Les réponses montrent que le Commissaire aux comptes a pu exercer sa mission dans des conditions satisfaisantes. Il a certifié sans réserve les comptes sociaux de la Société.

Les informations communiquées dans le rapport du Directoire, qui ont été analysées par votre Conseil, n'ont pas appelé d'observations particulières de sa part. Aux termes des résolutions soumises à votre approbation, il vous est proposé notamment d'approuver les comptes sociaux de l'exercice 2021 ainsi que l'affectation du bénéfice de l'exercice.

Nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice 2021, le projet d'affectation du résultat ainsi que l'ensemble des différentes résolutions qui vous sont présentées.

Le Conseil de Surveillance

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée Générale de la société Les Associations Mutuelles Le Conservateur,

◆ 1 *Opinion*

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société d'assurance mutuelle à forme tontinière Les Associations Mutuelles Le Conservateur relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

◆ 1 *Fondement de l'opinion*

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

◆ 2 *Justification des appréciations - Points clés de l'audit*

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en oeuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

◆ 3 *Évaluation des provisions d'assurance-vie*

Risque identifié

Les provisions d'assurance vie, enregistrées au bilan pour un montant de 4 002,7 M€, correspondent aux encours cumulés des différentes associations en vie.

Elles sont évaluées en cumulant les annuités versées par les adhérents, les revenus des placements des Associations, la dotation de rémunération complémentaire au titre de l'article 22 des statuts versée aux Associations et l'ajustement des valeurs des placements des Associations.

Les modalités d'évaluation des provisions d'assurance vie sont décrites dans la note 3.2 de l'annexe aux états financiers.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Les travaux réalisés ont consisté à :

- Vérifier la méthode de détermination de la provision de survie ;
- Analyser la récurrence des provisions mathématiques ;
- Contrôler la cohérence des prélèvements d'acquisition et de gestion par rapport aux dispositions statutaires et contractuelles ;
- Analyser la marge technique et financière à partir des éléments techniques.

◆ 4 *Vérifications spécifiques*

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Assemblée Générale autre que celle détaillée ci-dessous, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les informations prudentielles relatives au taux de couverture du capital de solvabilité requis, extraites du rapport prévu par l'article L. 355-5 du Code des assurances.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion du Directoire, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

◆ 5 *Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires*

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société d'assurance mutuelle à forme tontinière Les Associations Mutuelles Le Conservateur par l'Assemblée Générale en 2000 compte tenu des acquisitions ou fusions de cabinets intervenus depuis cette date.

Au 31 décembre 2021, le cabinet KPMG S.A. était dans la 22e année de sa mission sans interruption, dont 22 années depuis que la société est devenue une entité d'intérêt public en application du 6° du III de l'article L.820-1 du Code de commerce.

◆ 6 *Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels*

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

◆ 7 *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels*

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

—

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Paris La Défense, le 4 mai 2022
KPMG S.A.
Jean-Francois MORA - Associé

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée Générale de la société d'assurance mutuelle à forme tontinière Les Associations Mutuelles Le Conservateur,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société d'assurance mutuelle à forme tontinière, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.322-57 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.322-57 du Code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article R.322-57 du Code des assurances.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

–

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Paris La Défense, le 4 mai 2022
KPMG S.A.
Jean-Francois MORA - Associé

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PRÉVU PAR L'ARTICLE R.322-57-IV-2° DU CODE DES ASSURANCES SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE DE TOUTE NATURE SOUSCRITS AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ PAR SES ADMINISTRATEURS, SES DIRIGEANTS SALARIÉS ET LEURS CONJOINTS, ASCENDANTS ET DESCENDANTS

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée Générale de la société d'assurance mutuelle à forme tontinière Les Associations Mutuelles Le Conservateur,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société d'assurance mutuelle à forme tontinière, nous vous présentons, en application de l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance de toute nature souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants dont nous avons été avisés.

Le Président de votre directoire nous a communiqué ces contrats d'assurance, en indiquant ceux qui ont été souscrits à des conditions préférentielles dont nous avons été informés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats.

Les conditions de souscription des contrats par les administrateurs, leurs conjoints, descendants ou ascendants sont au mieux identiques à celles proposées aux salariés et aux mandataires, à savoir sans frais de souscription. La rémunération des contrats est identique pour tous les sociétaires : les catégories de personnes précitées ne bénéficient d'aucun avantage particulier.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la prise de connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée, l'analyse de leurs caractéristiques ainsi que la mise en œuvre de diligences consistant à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

—

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Paris La Défense, le 4 mai 2022
KPMG S.A.
Jean-Francois MORA - Associé

ORDRE DU JOUR ET PROJET DE RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2022

(et le cas échéant du 23 juin 2022)

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Directoire sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Rapport du Conseil de surveillance sur le Rapport du Directoire,
- Rapports du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission, sur les conventions visées à l'article R 322-57 I. du Code des assurances et sur les contrats visés à l'article R 322-57 IV. 2° du même code,
- Présentation de la décision du Directoire concernant la dotation des associations en cas de survie à répartir dès 2022,
- Délégation de compétence au Directoire pour doter les associations collectives d'épargne viagère venant à répartition à partir de 2023,
- Approbation de ces comptes et conventions,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Ratification de la cooptation d'un Membre du Conseil de surveillance,
- Renouvellement du mandat de Membre du Conseil de surveillance de Monsieur François Martineau,
- Nomination d'un nouveau Membre du Conseil de surveillance,
- Fixation du montant global des indemnités allouées aux Membres du Conseil de surveillance pour l'année 2022,
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes,
- Information sur le montant des indemnités, frais et avantages versés aux mandataires sociaux visés au I. de l'article R 322-55-1 du Code des assurances.

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de 9 220,51 euros.

L'Assemblée Générale décide d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice aux réserves.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. Elle prend notamment acte de la dotation, par le Directoire, des associations collectives d'épargne viagère venant à répartition à partir de l'exercice 2022 de la somme de 22,51 M€, comme l'y avait habilité l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle réunie le 17 juin 2021.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, délègue à ce dernier sa compétence afin de décider en 2023, sur ses seules délibérations, de doter les associations collectives d'épargne viagère venant à répartition à partir de 2023 des sommes qu'il jugera nécessaire, dotation dont il devra rendre compte du montant à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle réunie au cours de la même année.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article R 322-57 I. du Code des assurances, prend acte des conclusions de ce rapport et l'approuve dans son intégralité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les contrats visés au 2° de l'article R 322-57 IV. du Code des assurances, prend acte des conclusions de ce rapport et l'approuve dans son intégralité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, ratifie la cooptation de Monsieur Dominique Hartog désigné à titre provisoire par le Conseil de surveillance réuni le 14 décembre 2021 en remplacement de Monsieur Bernard Paris, démissionnaire, pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira en 2023.

Hôtel de Panisse
Le Conservateur
à Aix-en-Provence,
16 Rue Emeric David

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le mandat de Membre du Conseil de surveillance de Monsieur François Martineau arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, renouvelle son mandat pour une durée de cinq ans, qui arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se réunira en 2027 en application de l'article 43.2 des statuts sur la limite d'âge.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et pris acte de l'arrivée à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale des mandats de trois Membres du Conseil de surveillance, nomme Monsieur Alexandre Jevakhoff en qualité de Membre du Conseil de surveillance, pour une durée de six ans qui arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se réunira en 2028.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide, pour l'année 2022, de maintenir le montant global maximum des indemnités allouées pour l'ensemble des Membres du Conseil de Surveillance, visées au I. de l'article R 322-55-1 du Code des assurances, à 120 000 €.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et prenant acte de l'arrivée à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale du mandat du Cabinet KPMG, Commissaire aux comptes titulaire, renouvelle son mandat pour une durée de six exercices.

Siège du Conservateur,
Paris 16e

COMPTES ANNUELS 2021

◆ *Compte de résultat*

P. 38 > Compte technique
P. 39 > Compte non-technique

◆ *Bilan*

P. 40 > Actif
P. 41 > Passif

◆ *Hors bilan*

P. 42 > Tableau des engagements reçus et donnés

◆ *Annexe aux comptes annuels*

P. 43 > Note 1 - Faits marquants de l'exercice
P. 43 > Note 2 - Événements postérieurs à la clôture de l'exercice
P. 43 > Note 3 - Principes comptables et méthodes d'évaluation
P. 47 > Note 4 - Informations sur les postes du bilan, du hors bilan et du compte de résultat
P. 56 > Note 5 - Autres informations

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE TECHNIQUE

En euros	2021	2020
Primes	390 330 998,55	376 123 505,11
Produits des placements		
-> Revenus des placements	2 196 785,91	2 070 828,03
-> Autres produits des placements	227 457,22	56 520,03
-> Profits provenant de la réalisation des placements	86 383,51	23 525,23
Ajustement de valeur des actifs des Associations	315 902 858,27	117 861 713,31
Autres produits techniques	8 653 526,32	27 554 396,59
Charges des sinistres		
-> Prestations et frais payés	-263 368 005,01	-229 797 701,46
-> Charges des provisions pour sinistres	349 177,73	-1 361 262,12
Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques		
-> Provisions contrats en unités de compte	-352 972 368,95	-111 537 829,09
Participation aux résultats	-24 184 081,69	-40 038 833,21
Frais d'acquisition et d'administration		
-> Frais d'acquisition	-45 612 769,83	-42 727 283,10
-> Frais d'administration	-5 202 040,99	-5 310 026,88
Charges des placements		
-> Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-3 175 099,77	-3 364 776,93
-> Autres charges des placements	-330 749,36	-306 717,91
-> Pertes provenant de la réalisation de placements	-231 287,86	-129 792,46
Ajustement de valeur des actifs des Associations	-22 060 727,71	-85 562 950,74
Autres charges techniques	-850 354,47	-745 215,64
Transferts		
-> Produits des placements	-1 953 628,68	-1 714 362,92
RÉSULTAT TECHNIQUE	**-2 193 926,81**	**1 093 735,84**

COMPTE NON-TECHNIQUE

En euros	2021	2020
Résultat technique de l'assurance-vie	-2 193 926,81	1 093 735,84
Produits des placements alloués	1 953 628,68	1 714 362,92
Autres produits non techniques	8 150,00	5 775,00
Résultat exceptionnel		
-> Produits exceptionnels	126 266,58	20 826,44
-> Charges exceptionnelles	-637 897,94	-587 802,77
Impôt sur les bénéfices	753 000,00	-70 500,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**9 220,51**	**2 176 397,43**

BILAN

ACTIF

En euros	2021	2020
Actifs incorporels	6 237 422,42	4 826 022,26
Placements		
-> Terrains et constructions	6 412 923,83	6 745 800,04
-> Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	3 110 984,73	3 110 984,73
-> Autres placements	88 677 070,81	89 268 440,98
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats	3 941 607 635,40	3 349 068 666,37
Créances		
-> Créances nées d'opérations d'assurance directe	559 199,87	500 356,67
-> Personnel	173 548,74	163 428,24
Autres créances		
-> État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	120 244,97	656 205,84
-> Débiteurs divers	26 888 448,18	59 815 510,03
Autres actifs		
-> Actifs corporels d'exploitation	2 699 669,59	2 154 152,42
-> Comptes courants et caisse	98 169 826,93	266 797 683,50
Comptes de régularisation - Actif		
-> Intérêts et loyers acquis non échus	578 512,12	581 537,35
-> Autres comptes de régularisation	117 807,45	66 310,10
TOTAL DE L'ACTIF	**4 175 353 295,04**	**3 783 755 098,53**

PASSIF

En euros	2021	2020
Capitaux propres		
-> Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	2 584 244,21	2 528 734,21
-> Autres réserves	64 689 200,94	62 512 803,51
-> Résultat de l'exercice	9 220,51	2 176 397,43
Provisions techniques brutes		
-> Provisions d'assurance-vie	4 002 701 681,77	3 627 222 312,82
-> Provisions pour sinistres	1 907 042,59	2 270 100,36
Provisions	444 542,00	336 171,00
Autres dettes		
-> Dettes nées d'opérations d'assurance directe	29 605 301,49	21 681 644,69
-> Dettes envers les établissements de crédit	6 469 341,44	—
-> Autres dettes :		
- Personnel	27 900,36	28 817,48
- État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	5 494 971,43	3 877 548,51
- Créanciers divers	60 774 483,45	60 609 122,20
Compte de régularisation - passif	645 364,85	511 446,32
TOTAL DU PASSIF	**4 175 353 295,04**	**3 783 755 098,53**

HORS BILAN

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

En euros	2021	2020
Engagements donnés		
-> Avals, cautions et garantie de crédit donnés	—	—
-> Titres et actifs acquis avec engagement de revente	—	—
-> Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	294 536 513,69	341 633 623,03

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

NOTE 1
FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les Associations Mutuelles Le Conservateur ont battu leur record de chiffre d'affaires en 2021, soit 390,3 M€, le précédent record datant de l'exercice 2019.

NOTE 2 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

L'attaque militaire lancée le 24/02/2022 par la Fédération de Russie sur l'Ukraine est en train de profondément modifier le contexte géostratégique mondial et est susceptible d'avoir des impacts forts sur l'économie et les marchés, si ce n'est plus. A la date d'arrêté des comptes annuels, le contexte hautement incertain rend impossible d'en anticiper les conséquences. Ce point fait l'objet d'un suivi tout particulier par le Groupe et les Sociétés d'assurance.

NOTE 3 - PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes de la société ont été établis et présentés conformément au règlement ANC n°2015-11, intégrant les modifications apportées par les règlements ultérieurs, du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

Les postes de l'actif du bilan figurent pour leurs montants nets. Le résultat de l'exercice est inscrit au bilan dans le poste des capitaux propres.

Le résultat financier revenant aux différentes associations collectives d'épargne viagère est désormais représenté dans l'ajustement de valeur des actifs.

Sauf indication contraire, les différents montants présentés dans ce document sont indiqués en euros.

◆ *3.1 Placements*

Placements immobiliers

En application des règlements CRC n°2002-10 et n°2004-06, la société applique, depuis le 1er janvier 2005, la méthode par composants aux actifs immobiliers détenus en direct. La définition des composants ainsi que les parts de chaque composant dans l'actif immobilier principal ont été déterminées à partir des évaluations effectuées par un expert immobilier indépendant.

Conformément au Code des assurances, les immeubles détenus en direct font l'objet d'une évaluation quinquennale par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

En ce qui concerne les valeurs de réalisation des parts dans des sociétés immobilières non cotées, elles sont certifiées annuellement par un expert sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Placements dans les entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ces placements sont enregistrés à leur coût d'acquisition hors frais. Ils sont évalués à chaque clôture annuelle selon la nature de l'activité de la société :

- Conservateur Finance est évalué en tenant compte de l'actif net réévalué de la société majoré d'un multiple lié au résultat de l'activité de titres pour compte propre, ce multiple ayant été évalué par un expert indépendant ;
- Les autres participations sont évaluées en se basant sur leur actif net réévalué à la clôture.

Autres placements

Les titres à revenu fixe sont enregistrés en date de règlement/livraison à leur prix d'achat hors frais et coupons courus. Une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts et remboursement du capital).

Les valeurs mobilières autres que celles à revenu fixe sont enregistrées hors frais. Les résultats de cession de titres sont déterminés selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les dépréciations constituées au 31 décembre 2021 sont de deux natures :

1 - La première est liée au risque de contrepartie avéré sur un émetteur privé pour lequel la société a tenu la totalité des engagements souscrits par cette contrepartie.

2 - La deuxième nature est relative aux placements au sens de l'article R.343-10 du Code des assurances qui sont provisionnés en raison d'une moins-value latente au-delà de -20 % sur une durée inférieure à six mois[1] précédant l'arrêté et dont le retour à un niveau en deçà des -20 % n'est pas envisagé à court terme. La valeur de recouvrement des titres concernés par les critères suscités a été déterminée selon la méthode du MEDAF (Modèle d'évaluation des actifs financiers).

(1) Les analyses et les sélections ont été effectuées à partir d'un seuil de perte de 10 % au 31 décembre 2021 afin d'assurer l'exhaustivité du périmètre des titres susceptibles de faire l'objet d'une dépréciation à caractère durable.

Par ailleurs, l'exposition en fonds propres de la société aux dettes souveraines est la suivante au 31 décembre 2021 (données en millions d'euros) :

EXPOSITION PAR PAYS	ENCOURS COMPTABLE		VALEUR DE RÉALISATION
	Valeur brute	Valeur nette comptable	
Espagne	3,88	3,85	4,28
France	3,27	3,26	3,42
Portugal	1,26	1,19	1,31
TOTAL	**8,41**	**8,30**	**9,01**

Aucune dépréciation sur les encours précités n'a été constatée au 31 décembre 2021 du fait de l'absence de risque avéré.

Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats

Les placements représentant les engagements techniques figurent à l'actif pour leur valeur de réalisation sur la base du dernier cours connu de l'exercice.

◆ 3.2 *Provisions techniques*

Provisions d'assurance-vie

Les provisions d'assurance vie correspondent aux encours cumulés des différentes associations en vie.

Elles sont évaluées en cumulant les annuités versées par les adhérents, les revenus des placements des Associations, la participation bénéficiaire versée aux Associations et l'ajustement des valeurs des placements des Associations.

Provisions pour sinistres

Elles correspondent aux engagements non encore réglés des Associations échues.

◆ 3.3 *Cotisations*

Conformément à l'article 1 de l'arrêté du 20 juin 1994, les cotisations sont enregistrées à l'encaissement et non à l'émission, en raison de l'évolution de l'avoir des Associations en fonction des seuls versements encaissés.

◆ 3.4 *Immobilisations*

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties linéairement selon les durées indiquées ci-dessous :

- Logiciels : 3 ans ou 5 ans ;
- Matériel informatique : 3 ans ou 5 ans ;
- Agencements, aménagements et installations : 10 ans ;
- Mobilier : 5 ans ou 10 ans.

◆ 3.5 *Frais généraux*

Frais généraux par nature

Les frais généraux des Associations Mutuelles Le Conservateur sont essentiellement constitués des frais en provenance du Groupement de fait dont cette société est elle-même l'administrateur. En conséquence, la société comptabilise dans ses comptes sa quote-part dans les frais communs financés puis répartis par elle-même.

Cette répartition des frais communs en tant qu'administrateur est effectuée sans recherche de profits et déterminée sur la base de critères objectifs (le chiffre d'affaires, le nombre de contrats produits sur l'exercice, etc…) appliqués à des données comptables analytiques (dépenses administratives ou commerciales).

En ce qui concerne les frais généraux propres à l'activité de cette société, ils restent enregistrés dans sa comptabilité propre sans répartition aux autres sociétés.

Frais généraux par destination

Conformément aux dispositions du Code des assurances, la société ventile ses frais généraux par nature suivant plusieurs destinations :

- Frais d'acquisition ;
- Frais d'administration ;
- Frais de règlements ;
- Frais de placements ;
- Autres charges techniques.

La société a pris l'option de ne pas affecter de frais généraux par nature en autres charges non techniques.

L'affectation des frais généraux par destination est effectuée par la tenue d'une comptabilité analytique.

◆ 3.6 *Produits des placements transférés*

Les produits des placements transférés résultent du rapport des capitaux propres sur les provisions techniques majorées des capitaux propres appliqué aux produits financiers nets de charges enregistrés au compte technique.

Le montant ainsi calculé correspond à la rémunération financière des fonds propres allouée au compte non technique.

NOTE 4 – INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

◆ 4.1 *Le bilan*

4.1.1. Placements

a) Terrains et constructions :

EN EUROS	Montant brut en début d'exercice	Mouvements	Montant brut en fin d'exercice	Dotations aux amortis-sements	Montant cumulé des amortis-sements	Montant net au bilan
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	288 326,69	—	288 326,69	—	—	288 326,69
Terrains	297 851,84	—	297 851,84	—	—	297 851,84
Gros œuvres	3 269 190,35	—	3 269 190,35	53 517,90	588 161,47	2 681 028,88
Façades et toiture	746 185,54	—	746 185,54	6 376,82	503 419,65	242 765,89
Installations techniques	1 994 382,33	28 725,72	2 023 108,05	70 045,91	459 995,36	1 563 112,69
Agencements	2 703 100,40	1 750,92	2 704 851,32	230 543,02	1 365 733,48	1 339 117,84
Dépenses de 2nde catégorie	79 530,47	—	79 530,47	—	79 530,47	—
Agencements en cours	3 589,20	-2 869,20	720,00	—	—	720,00
TOTAL	**9 382 156,82**	**27 607,44**	**9 409 764,26**	**360 483,65**	**2 996 840,43**	**6 412 923,83**

Les mouvements correspondent aux travaux effectués sur l'immeuble situé 59 rue de la Faisanderie 75016 Paris.

Les durées d'amortissement et la répartition par composants sont déterminées immeuble par immeuble. Pour les immeubles détenus en direct, la grille est la suivante :

	Gros œuvre		Façade et toiture		Installations techniques		Agencements	
IMMEUBLES	Part	Durée de vie	Part	Durée de vie	Part	Durée de vie	Part	Durée de vie
59, rue de la Faisanderie 75016 Paris	55 %	80 ans	20 %	45 ans	15 %	30 ans	10 %	10 ans
4, rue Drogon 57000 Metz	45 %	50 ans	25 %	35 ans	20 %	30 ans	10 %	10 ans
146, avenue du Maréchal de Saxe 69003 Lyon	45 %	50 ans	25 %	35 ans	20 %	30 ans	10 %	10 ans

b) Titres de propriété sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation :

Montant brut en début d'exercice	Mouvements		Montant brut en fin d'exercice
	Acquisitions	Cessions	
3 110 984,73 €	—	—	3 110 984,73 €

Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée sur l'exercice.
Les créances rattachées aux participations et filiales s'élèvent à 207 670,33 euros.
Par ailleurs, la liste des filiales et participations est fournie par le tableau présenté en fin d'annexe.

c) Autres placements :

EN EUROS	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations, TCN et autres titres à revenu fixe	Autres placements	TOTAL
Montant brut en fin d'exercice	25 260 666,53	63 311 782,79	791 833,08	**89 364 282,40**
Dotations aux amortissements sur les prix de remboursement	—	289 029,13	—	**289 029,13**
Reprise d'amortissements sur les prix de remboursement	—	206 607,95	—	**206 607,95**
Dotations aux provisions de l'exercice	41 720,19	—	—	**41 720,19**
Reprises de provisions de l'exercice	20 849,27	—	—	**20 849,27**
Montant cumulé des amortissements à la clôture	—	527 557,40	—	**527 557,40**
Montant cumulé des provisions à la clôture	417 586,00	269 625,59	—	**687 211,59**
Montant net au bilan	24 843 080,53	62 514 599,80	791 833,08	**88 149 513,41**

4.1.2. Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats

EN EUROS	Montant brut en fin d'exercice hors ajustement des valeurs	Ajustement des valeurs	Montant net au bilan
Placements immobiliers	0,02	0,00	0,02
Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	1 341 412,29	-63 413,46	1 277 998,83
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	541 184 609,81	-1 293 789,80	539 890 820,01
Autres OPCVM	2 059 953 478,15	131 435 025,41	2 191 388 503,56
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 207 066 226,23	1 984 086,75	1 209 050 312,98
TOTAL	**3 809 545 726,50**	**132 061 908,90**	**3 941 607 635,40**

4.1.3. État récapitulatif des placements

EN EUROS	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
I - PLACEMENTS			
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	9 409 764,26	6 412 923,83	35 850 885,03
2) Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	4 232 053,38	3 814 467,38	19 256 310,60
3) Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	5 420,30	5 420,30	9 249,62
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	24 134 505,45	24 134 505,45	24 134 155,13
5) Obligations et autres titres à revenu fixe	63 311 454,92	62 514 271,93	64 574 677,89
6) Prêts hypothécaires	—	—	—
7) Autres prêts et effets assimilés	—	—	—
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes	—	—	—
9) Dépôts (autres ceux que visés en 8) et cautionnements en espèces, et autres placements	791 833,08	791 833,08	791 833,08
-> Pour les lignes 1 à 9 : dont			
placements effectués dans l'OCDE	101 885 031,39	97 673 421,97	144 617 111,35
placements effectués hors l'OCDE	—	—	—
10) Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
1. placements immobiliers	0,02	0,02	0,02
2. titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	1 277 998,83	1 277 998,83	1 277 998,83
3. OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	539 890 820,01	539 890 820,01	539 890 820,01
4. autres OPCVM	2 191 388 503,56	2 191 388 503,56	2 191 388 503,56
5. obligations et autres titres à revenu fixe	1 209 050 312,98	1 209 050 312,98	1 209 050 312,98
11) Autres instruments financiers à terme			
a) stratégies d'investissement ou de désinvestissement	—	—	—
b) stratégies de rendement	—	—	—
c) autres opérations	—	—	—
12 - TOTAL	**4 043 492 666,79**	**4 039 281 057,37**	**4 086 224 746,75**

4.1.3. État récapitulatif des placements (suite)

EN EUROS	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
12 - TOTAL	**4 043 492 666,79**	**4 039 281 057,37**	**4 086 224 746,75**
1. dont :			
I. placements évalués selon l'article R.343-9 du Code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	63 311 454,92	62 514 271,93	64 571 590,80
II. placements évalués selon l'article R.343-10 du Code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	38 573 576,47	35 159 150,04	80 045 520,55
III. placements évalués selon l'article R.343-13 du Code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	3 941 607 635,40	3 941 607 635,40	3 941 607 635,40
IV. placements évalués selon l'article R.343-11 du Code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	—	—	—
V. autres instruments financiers à terme	—	—	—
2. dont :			
I. valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	101 885 031,39	97 673 421,97	144 617 111,35
II. valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés	—	—	—
III. valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	—	—	—
IV. valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France	3 941 607 635,40	3 941 607 635,40	3 941 607 635,40
V. autres affectations ou sans affectation	—	—	—
3. dont :			
I. valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	—	—	—
II. autres valeurs	4 043 492 666,79	4 039 281 057,37	4 086 224 746,75
II – ACTIFS AFFECTABLES À LA REPRÉSENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES (autres que les placements, les instruments financiers à terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	**98 921 410,75**	**98 921 410,75**	**98 921 410,75**

1.i : La valeur nette des obligations (62 514 K€) inclut la surcote/décote.

4.1.4. Créances et dettes selon leur durée résiduelle

EN EUROS	Jusqu'à 1 an	De 1 an à 5 ans	5 ans et plus	TOTAL
◆ CRÉANCES				
-> Créances nées d'opérations d'assurance directe	559 199,87	—	—	559 199,87
-> Personnel	173 548,74	—	—	173 548,74
Autres créances				
-> État, organismes de Sécurité Sociale, collectivités publiques	120 244,97	—	—	120 244,97
-> Débiteurs divers	26 888 448,18	—	—	26 888 448,18
◆ DETTES				
-> Dettes nées d'opérations d'assurance directe	29 605 301,49	—	—	29 605 301,49
-> Dettes envers des Établissements de crédit	6 469 341,44	—	—	6 469 341,44
Autres dettes				
-> Personnel	27 900,36	—	—	27 900,36
-> État, organisme de Sécurité Sociale, collectivités publiques	5 494 971,43	—	—	5 494 971,43
-> Créanciers divers	53 853 653,45	—	6 920 830,00	60 774 483,45

Les débiteurs divers recouvrent, en principal, les éléments suivants :

Produits à recevoir	22 689 216,48 €
Comptes courants des Sociétés du Groupe	207 670,33 €
Charges payées d'avance	3 643 499,16 €

Les produits à recevoir comportent le montant de la participation aux bénéfices que les associations doivent recevoir de la société de gestion au 31 décembre 2021 pour un montant de 22 507 000,00 euros.

Les charges à payer, rattachées aux créanciers divers, s'élèvent à 20 676 685,59 euros dont principalement :

-> Indemnités de fin de carrière des intermédiaires d'assurances	6 920 830,00 €
-> Provision factures non parvenues	7 588 125,59 €
-> Provision congés payés	2 271 398,00 €
-> Provision pour intéressement	1 825 000,00 €
-> Provision rémunérations et charges diverses	1 335 697,00 €
-> Provision contribution sociale de solidarité	608 000,00 €
-> Provision indemnités versées aux administrateurs	127 635,00 €

Outre les charges à payer, les créanciers divers comportent la participation aux bénéfices que la société de gestion doit verser aux associations au 31 décembre 2021 pour un montant de 22 507 000,00 euros.

4.1.5. Immobilisations

EN EUROS	Montant brut début exercice	Mouvements exercice	Amortissements exercice		Montant cumulé amortissements	Montant net fin exercice
			Dotations	Reprises		
Corporelles	7 531 701,85	655 780,82	752 790,26	—	6 130 339,69	2 057 142,98
En cours	—	642 526,61	—	—	—	642 526,61
TOTAL CORPORELLES	**7 531 701,85**	**1 298 307,43**	**752 790,26**	**—**	**6 130 339,69**	**2 699 669,59**
INCORPORELLES	**11 070 008,55**	**3 283 621,58**	**1 872 221,42**	**—**	**8 116 207,71**	**6 237 422,42**

4.1.6. Réserves et mouvements sur fonds propres

a) Le fonds d'établissement a été augmenté des droits d'adhésion de l'exercice 2021 pour un montant de 55 510,00 euros.

b) Détail des réserves :

- Réserve constituée au 31/12/1993 avant fiscalisation au droit commun pour un montant de 24 341 498,49 euros ;
- Réserve par accumulation des résultats fiscalisés pour 40 117 329,45 euros ;
- Réserve pour fonds de garantie pour 230 373,00 euros.

La réserve pour fonds de garantie a été augmentée de la somme de 10 706,00 euros, égale au montant de la régularisation de la cotisation en 2021. On rappelle que cette réserve est constituée par la moitié des appels de cotisations qui alimentent les ressources du fonds ; l'autre moitié des appels passe en résultat technique.

4.1.7. Provisions

Le stock de provisions pour contentieux s'élève à 444 542,00 euros au 31 décembre 2021 après une dotation nette de reprise pour risques d'intermédiation de 108 371,00 euros.

◆ *4.2 Le hors bilan*

Engagements donnés :

Les autres engagements sur titres, actifs ou revenus correspondent à l'engagement des Associations Mutuelles le Conservateur à souscrire des titres de FCPR. Ces engagements s'élèvent à 294 536 513,69 euros au 31 décembre 2021.

Engagements reçus :
Néant

◆ 4.3 *Le compte de résultat*

4.3.1. Produits et charges des placements

EN EUROS	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans les entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	TOTAL
Revenus des participations	—	—	—
Revenus des placements immobiliers	—	1 105 922,47	1 105 922,47
Revenus des autres placements	—	1 090 863,44	1 090 863,44
Autres produits	—	206 607,95	206 607,95
Reprise provisions dépréciations de placements	—	20 849,27	20 849,27
Profits sur réalisation	—	1 394,51	1 394,51
Profits de change	—	84 989,00	84 989,00
TOTAL DES PRODUITS DES PLACEMENTS	**—**	**2 510 626,64**	**2 510 626,64**
Frais financiers	—	3 175 099,77	3 175 099,77
Autres charges	—	289 029,13	289 029,13
Dotation aux dépréciations de placements	—	41 720,23	41 720,23
Pertes sur réalisation	—	196 501,67	196 501,67
Pertes de change	—	34 786,19	34 786,19
TOTAL DES CHARGES DES PLACEMENTS	**—**	**3 737 136,99**	**3 737 136,99**

4.3.2. Charges des sinistres

-> Répartition de l'Association 2021	261 903 263,98 €
-> Frais de règlements	1 115 563,30 €
TOTAL	**263 018 827,28 €**

4.3.3. Divers

a) Autres produits techniques

-> Participation bénéficiaire du contrat Groupe décès	8 059 321,00 €
-> Prélèvement frais de mensualisation sur cotisations	594 204,00 €
-> Autres	1,32 €
TOTAL	**8 653 526,32 €**

b) Charges de gestion et commissions

Frais par destination

• Charges de gestion

-> Frais d'acquisition	15 353 145,64 €
-> Frais d'administration	3 933 134,99 €
-> Frais de gestion des sinistres	1 115 563,30 €
-> Frais de gestion des placements	3 175 099,77 €
-> Autres charges techniques	754 904,51 €
TOTAL	**24 331 848,21 €**

• Commissions

-> Commissions d'acquisition	30 259 624,19 €
-> Commissions d'encaissement	1 268 906,00 €
TOTAL	**31 528 530,19 €**

c) Autres charges techniques

Outre les frais par destination, ce poste comprend les éléments suivants :

-> Liquidation Association B21	34 951,20 €
-> Contrats prescrits	60 498,76 €
TOTAL	**95 449,96 €**

d) Charges de personnel

-> Salaires et traitements	5 524 167,97 €
-> Charges sociales	2 715 203,32 €
-> Autres	141 115,61 €
TOTAL	**8 380 486,90 €**

e) Primes brutes émises

-> Assurance directe en France	390 330 998,55 €
-> Assurance directe dans la CEE (hors France)	—
-> Assurance directe hors CEE	—

4.3.4. Variation des provisions d'assurance-vie

-> Annuités versées par les adhérents	288 651 422,27 €
-> Revenus des Associations	84 767 468,62 €
-> Ajustement des valeurs	132 061 908,90 €
-> Dotation à la provision globale de gestion	-506 992,70 €
-> Valeur au 31/12/2020 de l'assoc B21 liquidée, hors ajustement des valeurs	-129 494 438,14 €
-> Participation aux bénéfices	-22 507 000,00 €
TOTAL	**352 972 368,95 €**
-> Provisions d'assurance-vie :	
- à la clôture	4 002 701 681,77 €
- dont participation aux bénéfices	-22 507 000,00 €
- à l'ouverture	-3 627 222 312,82 €
TOTAL	**352 972 368,95 €**

La provision globale de gestion, qui s'élève à 1 622 258,79 €, est en couverture des charges futures des contrats à primes uniques.

4.3.5. Produits exceptionnels

-> Reprise provision pour litiges	114 160,00 €
-> Remboursements contentieux	—
-> Chèques périmés	—
-> Autres	12 106,58 €
TOTAL	**126 266,58 €**

4.3.6. Charges exceptionnelles

-> Paiement litiges et réclamations sensibles	272 863,65 €
-> Dotation pour litiges	222 531,00 €
-> Autres	142 503,29 €
TOTAL	**637 897,94 €**

4.3.7. Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

Le résultat de l'exercice ne permet pas de dégager de participation en 2021.

4.3.8. Impôt sur les bénéfices

Produit fiscal imputé à l'exercice :

-> Partie afférente aux opérations ordinaires	612 966,50 €
-> Partie afférente aux opérations exceptionnelles	140 033,50 €
TOTAL	**753 000,00 €**

Ce produit fiscal correspond à l'évaluation du stock de déficit fiscal des Associations Mutuelles Le Conservateur consommé par les autres sociétés qui font partie du même groupe d'intégration fiscale, la répartition de la charge/gain d'impôt étant effectuée par rapport à la contribution individuelle de chaque Membre.

NOTE 5
AUTRES INFORMATIONS

◆ *5.1 Combinaison*

En application de l'article L.345-2 du Code des assurances, les comptes de la société sont combinés avec ceux de Les Assurances Mutuelles le Conservateur.

◆ *5.2 Personnel et dirigeants*

a) Engagements de retraite

Les engagements de retraite, charges comprises, s'élèvent au 31 décembre 2021 à 1 623 327 euros.

Ces engagements sont évalués en application de la convention collective , dans l'hypothèse d'un départ volontaire du salarié. Ils représentent les droits acquis à cette même date en fonction de l'ancienneté et du dernier salaire annuel de chacun.

b) Effectifs

Le nombre de personnel actif mis à disposition au 31 décembre 2021 des Associations Mutuelles Le Conservateur par le Groupement de fait s'élève à 213 dont 145 cadres et 68 non-cadres.

c) Rémunérations, avances, crédits et engagements

Une provision de 127 635,00 euros a été constituée au titre des indemnités allouées aux administrateurs de la société pour l'exercice 2021.

◆ 5.3 *Commissaires aux comptes*

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes de l'exercice 2021 s'élèvent à 53 810,00 euros HT. Aucune mission de conseil et prestations de service n'a été effectuée en 2021, d'où l'absence d'honoraires sur ces éléments.

◆ 5.4 *Tableau des filiales et participations*

	RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS	
INFORMATIONS FINANCIÈRES FILIALES ET PARTICIPATIONS	**1. Conservateur Finance**	**2. Conservateur Patrimoine**
Capital	9 000 000 €	400 000 €
Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	9 462 018 €	195 094 €
Quote-part du capital détenu (en pourcentage)	33,77 %	1 %
Valeurs comptables des titres détenus		
-> Brute	3 106 335 €	4 650 €
-> Nette	3 106 335 €	4 650 €
Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	–	–
Montant des cautions et avals donnés par la Société	–	–
Chiffre d'affaires hors taxes 2021	6 508 600 €	2 257 513 €
Résultat 2021	1 825 906 €	207 585 €
Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	–	–

Le siège social de Conservateur Finance et Conservateur Patrimoine se situe 59, rue de la Faisanderie 75781 PARIS Cedex 16.

◆ 5.5 *Situation des Associations en cas de vie Présentation par année de constitution (en euros)*

	En 2002	En 2003	En 2004	En 2005
AVOIR DES ASSOCIATIONS				
À l'ouverture de l'exercice au 01/01/2021	264 661 451,59	307 180 928,33	278 556 955,46	272 651 706,14
Cotisations de l'exercice nettes de taxes et de frais de gestion	4 782 614,86	5 486 414,60	5 333 523,74	5 578 451,10
Revenus des placements	6 453 802,74	8 173 998,52	11 717 999,19	17 291 135,22
Ajustement des valeurs	2 620 439,31	4 699 267,98	6 873 163,41	1 103 743,00
Clôture de l'exercice nette au 31/12/2021	**278 518 308,50**	**325 540 609,43**	**302 481 641,80**	**296 625 035,46**
VALEURS REPRÉSENTATIVES DE L'AVOIR DES ASSOCIATIONS				
Valeurs mobilières	267 629 045,62	317 138 691,60	291 027 178,83	290 869 879,51
Liquidités	10 889 262,88	8 401 917,83	11 454 462,97	5 755 155,95
TOTAL	**278 518 308,50**	**325 540 609,43**	**302 481 641,80**	**296 625 035,46**

	En 2012	En 2013	En 2014	En 2015
AVOIR DES ASSOCIATIONS				
À l'ouverture de l'exercice au 01/01/2021	163 999 923,42	126 765 987,02	101 609 267,13	95 421 977,45
Cotisations de l'exercice nettes de taxes et de frais de gestion	75 603 966,73	36 459 371,59	29 284 310,21	29 626 107,32
Revenus des placements	7 547 028,10	6 396 199,15	5 113 053,00	4 931 243,41
Ajustement des valeurs	14 335 791,39	10 185 869,40	8 564 009,26	8 320 222,21
Clôture de l'exercice nette au 31/12/2021	**261 486 709,64**	**179 807 427,16**	**144 570 639,60**	**138 299 550,39**
VALEURS REPRÉSENTATIVES DE L'AVOIR DES ASSOCIATIONS				
Valeurs mobilières	262 950 560,29	180 994 442,22	144 193 812,07	137 767 740,30
Liquidités	-1 463 850,65	-1 187 015,06	376 827,53	531 810,09
TOTAL	**261 486 709,64**	**179 807 427,16**	**144 570 639,60**	**138 299 550,39**

En 2006	En 2007	En 2008	En 2009	En 2010	En 2011
272 667 886,28	275 079 059,97	264 218 498,98	247 085 721,30	266 926 858,16	243 061 223,29
5 651 100,26	6 024 027,88	6 326 063,41	5 492 894,59	5 405 796,97	20 890 964,88
15 735 080,51	15 553 259,52	14 754 855,19	15 013 844,05	12 096 511,14	12 590 637,34
6 326 809,06	9 793 521,11	13 269 707,92	13 450 559,57	18 724 217,39	16 596 331,96
300 380 876,11	**306 449 868,48**	**298 569 125,50**	**281 043 019,51**	**303 153 383,66**	**293 139 157,47**
294 578 284,22	302 595 398,79	293 810 446,40	277 634 882,24	298 938 234,15	289 567 089,77
5 802 591,89	3 854 469,69	4 758 679,10	3 408 137,27	4 215 149,51	3 572 067,70
300 380 876,11	**306 449 868,48**	**298 569 125,50**	**281 043 019,51**	**303 153 383,66**	**293 139 157,47**

En 2016	En 2017	En 2018	En 2019	En 2020	En 2021	Ensemble des Associations en cours à la clôture de l'exercice
67 228 015,42	45 031 091,12	42 802 510,14	25 751 320,35	2 563 705,65	0,00	3 363 264 087,20
30 037 617,18	20 581 565,69	14 281 351,84	10 495 699,63	1 630 804,25	2 515 833,94	321 488 480,67
3 385 381,51	2 448 087,48	2 188 917,87	1 177 044,45	220 320,97	15 351,56	162 803 750,92
6 609 017,48	4 367 824,75	4 378 756,16	2 996 231,92	212 082,50	95 538,41	153 523 104,19
107 260 031,59	**72 428 569,04**	**63 651 536,01**	**40 420 296,35**	**4 626 913,37**	**2 626 723,91**	**4 001 079 422,98**
107 444 408,32	72 812 620,04	63 872 310,23	40 606 272,80	4 500 194,10	2 676 154,08	3 941 607 645,58
-184 376,73	-384 051,00	-220 774,22	-185 976,45	126 719,27	-49 430,17	59 471 777,40
107 260 031,59	**72 428 569,04**	**63 651 536,01**	**40 420 296,35**	**4 626 913,37**	**2 626 723,91**	**4 001 079 422,98**

Les Associations Mutuelles Le Conservateur,
Société à forme tontinière,
entreprise régie par le Code des assurances

Siège social
59, rue de la Faisanderie, 75116 Paris
Tél. : 01 53 65 72 31
Fax : 01 53 65 86 00

Adresse postale
CS 41685 – 75773 Paris Cedex 16

conservateur.fr

Visuel en couverture :
Siège du Conservateur, Paris 16e

LE CONSERVATEUR
EXPERT EN GESTION D'AVENIR DEPUIS 1844

Photos : © Thomas Laisné / Yann Pirou.